

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département des Landes  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	40
NOMBRE DE POUVOIR :	9

**SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 Décembre à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : C. DAUGA – S. CAS – A. JOIE -J.M. PEREZ – H. BOUYRIE – J. VARTAVARIAN – P. LABORDE – P. BENOIST – F. COUNILH – B. PASCOU – D. MOUSTIE – B. DUBEARNES – C. BAYENS – R. DUCAMP – H. DARRIGADE – M. REMAZEILLES – D. MAHE – J. DE LA RIVA – N. ROSPARS – J.P. FORGUES – M. DIRIBERRY – J.L. BELESTIN – I. CAZALIS – P. VENDRIOS – F. BETBEDER – F. BREDE – R. GELEZ – J. ROMAIN – A. COELHO – S. BERGEROO – D. BECUS – B. DARETS – M. CLAVERIE – T. PERIAUT – M. CASTETS – J. BOUHAIN – L. COUTURE – J.C. DAULOUEDE – M.F. GONSETTE – D. JAMMES

Ont donné pouvoir : N. Medda à A. Joie – M. Hernandez à J.M. Perez – F. Guillamet à P. Laborde – J. Lapeyre à F. Counilh – C. Tollis à R. Ducamp – V. Dartiguemalle à N. Rospars – M. Libier à J.L. Belestin – E. Claverie à I. Cazalis – J.M. Garat à B. Darets -

Absents excusés : V. Audouy – P. Castel – M. Brutails – T. Labaste – M.J. Evene – S. Bellanger – E. Graciet – C. Jay – A. Latxague – J.P. Laudinet – P. Lard – R. Guglielmi – B. Langouanere -

**Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS**

**Délibération n° 2025-12-03 – Vote tarifs 2026**

Le Comité syndical,  
Après avoir entendu le rapport du Président,  
Vu le Code général des Collectivités,  
Considérant la volonté du syndicat d'avoir un tarif unique de l'eau sur son territoire,  
Considérant les tarifs des différentes prestations de service du syndicat,

**Le Comité syndical, après en avoir débattu, et à l'unanimité**

**DECIDE :**



#### **4.1 Redevances eau et assainissement**

- **De maintenir la grille tarifaire proposée pour 2025 pour l'exercice 2026**

<b>Compétence</b>	<b>Libellé</b>	<b>Tarif en HT</b>
Eau	Abonnement par logement	48 €
	Part variable €/m <sup>3</sup> :	
	0 à 800 > 800	0,98 € 1,23 €
Assainissement	Abonnement par logement	63 €
	Part variable €/m <sup>3</sup>	
	0 à 800 > 800	1,30 € 1,62 €

- **De maintenir la contre-valeur sur concernant la taxe prélèvement Agence de l'eau à 0,10 € le m3**
- **D'appliquer les contre-valeurs pour les redevances « performance » telles que délibérées**

#### **4.2 Tarif eau industrielle**

Le syndicat dessert la zone d'Atlantisud à St Geours de Maremne en eau « industrielle » c'est une eau non potable issue d'un forage avec une bache de stockage pour la défense incendie. Des sociétés sont adhérentes à ce service pour leur défense incendie intérieure. Cette eau industrielle issue d'un forage était facturée 0,566 €/m3 en 2025.

- **De maintenir le tarif soit 0,566 € /m3 pour 2026.**
- **D'appliquer la contre - valeur correspondant à la taxe prélèvement Agence de l'eau à 0,10 €**

#### **4.3 Tarification service assainissement non collectif**

- **De maintenir les tarifs 2025 pour l'année 2026.**

<b>Tarifs</b>	<b>EMMA 2026</b>
<b>Contrôle de bon fonctionnement</b>	<b>80</b>
<b>Contrôle de fonctionnement immeuble collectif avec une seule installation Tarif par logement contrôlé</b>	<b>50</b>
<b>Contrôle de conception</b>	<b>110</b>
<b>Contrôle de réalisation</b>	<b>110</b>
<b>Contrôle pour vente</b>	<b>160</b>
<b>Frais de gestion convention entretien</b>	<b>10</b>



- **De porter à 100 % la redevance contrôle.**

**Dans les cas suivants :**

- Refus et obstacles à la réalisation dudit contrôle

Cette majoration sera appliquée, après une mise en demeure afin de permettre la réalisation du contrôle restée sans suite dans un délai d'un mois, aux propriétaires qui auront refusé le contrôle diagnostic ou périodique de bon fonctionnement de leur dispositif d'assainissement non collectif et ceux qui auront fait obstacle au contrôle (absents après avis de passage). Cette majoration s'appliquera pour tout propriétaire concerné qui fera l'objet d'une mise en demeure adressée à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

Elle ne dispensera pas la réalisation du contrôle de son dispositif. La demande de contrôle du dispositif d'assainissement non collectif pourra alors être renouvelée tous les ans.

**4.4- Facturation travaux branchements eau et assainissement et autres prestations :**

- **De réaliser les devis sur la base d'un mètre**
- **D'appliquer un forfait étude conformément à la proposition tarifaire inscrite dans le tableau ci-après**
- **D'utiliser les tarifs des accords-cadres à bons de commande du syndicat en vigueur intégrant une révision des prix annuelle ainsi que du bordereau des prix ci présenté pour toutes facturations des travaux et prestations concernant l'eau et l'assainissement**

Type de prestation	Tarif EMMA 2026
<b>Branchement neuf eau potable – Assainissement collectif</b>	Tarif de l'accord cadre à bons de commande en vigueur lors de la réalisation des travaux (en régie ou non)
<b>Forfait pour étude de travaux branchement Eau potable.</b>	170 € HT pour un montant de travaux inférieur à 15 000 € HT sinon <b>250 € HT</b>
<b>Forfait pour étude de travaux branchement Assainissement.</b>	200 € HT pour un montant de travaux inférieur à 15 000 € HT sinon <b>280 € HT</b>

**Bordereau des prix unitaires :**

Désignation prix	EMMA 2026
Forfait pose/dépose compteur DN 15mm avec pose d'un clapet purge après compteur	<b>137 € HT</b>
Forfait pose/dépose compteur DN 20mm avec pose d'un clapet purge après compteur	<b>147 € HT</b>
Forfait pose/dépose compteur DN 25mm avec pose d'un clapet purge après compteur	<b>179 € HT</b>
Forfait pose/dépose compteur DN 30mm avec pose d'un clapet purge après compteur	<b>284 € HT</b>
Forfait pose/dépose compteur DN 40mm avec pose d'un clapet purge après compteur	<b>525 € HT</b>
Forfait pose/dépose compteur DN 50mm avec pose d'un clapet purge après compteur	<b>767 € HT</b>
Forfait pose/dépose compteur DN 60mm avec pose d'un clapet purge après compteur	<b>945 € HT</b>



Désignation prix	EMMA 2026
Forfait pose/dépose compteur DN 80mm avec pose d'un clapet purge après compteur	<b>1 260 € HT</b>
Forfait pose/dépose compteur DN 100mm avec pose d'un clapet purge après compteur	<b>2 100 € HT</b>
Forfait pose/dépose compteur DN 125mm avec pose d'un clapet purge après compteur	<b>2 310 € HT</b>
Frais d'accès au service	<b>45 € HT</b>
Frais d'ouverture compteur en dehors des heures ouvrées	<b>100 € HT</b>
Frais horaire avec véhicule	<b>40 € HT</b>
Frais horaire en astreinte avec véhicule	<b>40 € HT</b>
Remplacement tête émettrice si dégradée	<b>52 € HT + 40 € HT Soit 92 € HT</b>
Remplacement compteur détérioré ou disparu	<b>Pose + pénalité règlement</b>
Fourniture et pose col de cygne (hors terrassement)	<b>30 € HT</b>
Fourniture et pose borne ou regard protégé (hors terrassement)	<b>285 € HT</b>
Étalonnage compteur de 15mm à 40mm	<b>Sur devis</b>
Étalonnage compteur de 50mm à 200mm	<b>Sur Devis</b>
Endommagement des réseaux – forfait en plus des m3 facturés au prix en vigueur : branchement	<b>700 € HT</b>
Endommagement des réseaux – forfait en plus des m3 facturés au prix en vigueur : réseau DN ≤ 100 mm	<b>2 500 € HT</b>
Endommagement des réseaux – forfait en plus des m3 facturés au prix en vigueur : réseau DN ≥ 100 mm	<b>5 000 € HT</b>
Frais kilométriques en dehors du syndicat	<b>1.18 €/km</b>
Contrôle de puits ou forages	<b>80 € HT</b>
Entretien des poteaux d'incendie	<b>46 € HT</b>
Débouchage réseau EU en privé : en cas de doute sur le bouchage entre privé et public l'agent se déplace en informant l'abonné que si le bouchage est en privé nous facturons la prestation. Nous n'avons pas l'objectif de faire ces prestations à la place des prestataires existants	<b>100 € HT hors astreinte et 130 € HT en astreinte</b>
Tarif prise d'eau sur PI	<b>Convention accès service 550 € HT/an Application redevance eau sur volume consommé</b>

#### **4.5- Tarifs contrôle assainissement collectif :**

- **D'appliquer les tarifs ci- présentés**
- **De maintenir la possibilité de majorer la redevance à hauteur de 100% pour les cas de figure suivants :**

Le syndicat applique une majoration de 100% de la part assainissement sur la facture d'eau dans les cas de figure suivants :

- une majoration de 100% de la redevance assainissement à tous les propriétaires qui refusent la mise en conformité de leurs branchements après toutes les relances d'usage.
- une majoration de 100% de la redevance assainissement à tous les propriétaires qui refusent de se raccorder au réseau d'eaux usées passé le délai de deux ans.
- une majoration de 100% de la redevance assainissement à tous les propriétaires qui refusent le contrôle de leurs branchements malgré toutes les relances d'usage réalisées par les services du Syndicat

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 040-200087278-20251209-DEL\_2512\_03\_TAR-DE



Type de prestation	Tarif EMMA 2026
Contrôle de fonctionnement des ouvrages d'assainissement collectif pour mutation (vente ou demande de notaire)	<b>160 € HT</b>
Contrôles habitations collectives (par logement)	<b>31 € HT</b>
Contrôle de réalisation assainissement collectif partie publique	<b>410 € HT</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

ST VINCENT DE TYROSSE, le 9 décembre 2025

Le Secrétaire de Séance,  
Isabelle CAZALIS

Le Président,  
Francis BETBEDER



*La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département*